

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, Mme Cindy ARNASSALON ; M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Christian CITADELLE ; Mme Anny GENIPA ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/12/130

CRÉATION DE POSTES

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et modifier le tableau des emplois et des effectifs.

Afin de permettre la nomination d'agents (réussite au concours, promotion interne, stagiairisation) et recruter des agents de police, il est nécessaire de créer par filière les postes suivants :

FILIERE POLICE		
Catégorie C	03	Gardien Brigadier
Catégorie C	03	Brigadier-chef principal
FILIERE ADMINISTRATIVE		



Catégorie A	03	Attaché territorial à temps complet (35/35 ^{ème})
Catégorie B	01	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (35/35 ^{ème})
Catégorie C	01	Adjoint administratif à temps complet (35/35 ^{ème})

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver cette proposition et d'accepter la création des emplois susvisés
- De modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs
- D'inscrire au budget, chapitre 012, article 64 (Charges de personnel) les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu la délibération n°2022/05/63 relative à la mise en place des lignes directrices de gestion pour une durée de six ans,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant l'intérêt de procéder à ses créations de postes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De créer les postes suivants :

FILIERE POLICE		
Catégorie C	03	Gardien Brigadier
Catégorie C	03	Brigadier-chef principal
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Catégorie A	03	Attaché territorial à temps complet (35/35 ^{ème})
Catégorie B	01	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (35/35 ^{ème})
Catégorie C	01	Adjoint administratif à temps complet (35/35 ^{ème})



ARTICLE 2 : De modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs

ARTICLE 3 : D'inscrire au budget chapitre 012, article 64 (Charges de personnel) les crédits correspondants

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

